



Département du
territoire et de
l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1
1014 Lausanne

COPIE

Monsieur le Conseiller national
Eric Nussbaumer
Président de la CEATE-N
p.a. Office fédéral de l'énergie
Vernehmlassung 13.467
Case postale
3003 Berne

Réf. : JMZ/CN

Lausanne, le 14 FEV. 2014

Initiative parlementaire 13.467 CEATE-N. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité. Consultation préalable

Monsieur le Président

Je donne suite à votre demande de consultation mentionnée en titre et vous remercie de m'avoir offert la possibilité de m'exprimer sur cet objet.

Je salue l'introduction du calcul individuel des coûts de l'énergie d'ajustement dans la loi sur l'approvisionnement en électricité. Cette proposition comble à mon avis une lacune de la loi.

Cette modification, qui correspond à la pratique actuelle de la branche, incitera les groupes-bilans à améliorer leurs prévisions de consommation et de production et à les respecter. Cela aura comme conséquence de minimiser les besoins en énergie d'ajustement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma meilleure considération.

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat